



Recours pour annuler un achat de bien immobilier

Par **FannyS92**, le **21/06/2008** à **14:15**

Bonjour, rnrnNous avons signé mon ami et moi un compromis de vente pour un appartement. rnl
le seul souci était les charges élevées dues apparemment à un changement de chaudière et à une procédure engagée par la copropriété suite à un dégât des eaux dans le 2nd sous-sol du 2ème immeuble de la copropriété. rnrnSur le compromis, le vendeur a fait noté qu'il nous informait de cette procédure mais lorsque nous lui avons demandé pourquoi il nous a répondu que cela ne nous concernait pas, que c'était juste à titre d'information vu que nous n'avions pas de "millièmes" dans ce bâtiment. Il nous a donc assuré que les charges allaient diminuer. rnrnOr nous avons pû assister à la réunion de copropriété et il s'avère que cette procédure nous regarde bel et bien puisque les frais lui incombant sont réparties sur tous les copropriétaires. les charges générales ne vont donc pas diminuer. rnrnComment faire pour annuler ce compromis de vente dans la mesure où nous avons le sentiment d'avoir été trompés sans pour autant pouvoir le prouver puisque le vendeur a bien pris soin de préciser qu'il nous informait de la procédure en-cours. rnrnMerci de me répondre le plus vite possible.